

« L'engagement au service de la Cité » était le thème que deux associations ont abordé au collège André Malraux d'Asnières, classé en réseau d'éducation prioritaire (anciennement ZEP).

« Expressions de France » est une association engagée dans l'apprentissage de la citoyenneté.

L'« Association Défense et République » est engagée dans la réflexion et la sensibilisation sur les questions de défense et de sécurité.

Cette action commune s'est déroulée en deux temps :

- une matinée au Collège A. Malraux devant 200 collégiens de 4<sup>ème</sup> où chaque association a présenté sa vision de l'engagement et a répondu à leurs questions.
- un après-midi où les collégiens ont visité le musée de l'Armée aux Invalides avant qu'un quart d'entre eux n'aillent raviver la flamme du Soldat inconnu sous l'Arc du Triomphe. Pour ma part, j'ai accompagné une partie des élèves dans l'aile dédiée à la seconde guerre mondiale. Ils ont découvert une réalité inconnue et ont fait preuve d'une très grande curiosité.

Plusieurs enseignements sont à retirer de cette expérience nouvelle pour moi. Cette jeunesse en REP est réceptive aux messages sur la citoyenneté. Elle est consciente de ses devoirs envers la République. Elle n'a aucune réticence dans ce contact avec l'Armée, au contraire. Malgré les pronostics d'une partie (très) minoritaire du corps enseignant sur l'échec des échanges avec un militaire, la matinée dédiée au dialogue fut donc remarquable y compris avec la présence de plusieurs enseignants.

Les questions nombreuses, concrètes, portaient bien sûr sur l'engagement en temps de guerre, la mort mais aussi sur la famille, les femmes dans l'Armée, le quotidien du Soldat. Une seule règle a prévalu : celle de la réponse franche et directe quelle que soit la question posée.

Les innombrables questions, les participations des collégiens à la visite du Musée de l'Armée et à la très belle cérémonie du rallumage de la Flamme sous l'arc de Triomphe rappellent que les armées sont totalement à leur place au sein d'un établissement de l'Education nationale.

Cependant, cette action n'aurait pu avoir lieu sans l'engagement déterminé justement du personnel de l'administration du collège et des enseignants. Certes l'opposition d'une minorité hostile, notamment aux militaires, s'est exprimée. Vieil antagonisme avec des perceptions bien archaïques à mon avis. Peut-on pourtant accepter que des fonctionnaires de la République puissent s'opposer, certes sans succès dans ce cas, à la présence de l'Armée de la République dans un établissement de l'Education nationale ?

Quelle légitimité accordée à ces enseignants de faire un tri entre des institutions de la République qui seraient acceptables, d'autres qui ne le seraient pas ? Comment justifier cette discrimination alors que tous servent en principe l'Etat et en l'occurrence la République ? Peut-on ignorer qu'être citoyen signifie aussi connaître ceux et celles qui défendent la Cité, souvent au péril de leur vie, que ce soit des policiers, des gendarmes ou les forces armées ?

Le mot « Servir » retrouve ici toute son importance et « servir l'Etat » en fonction de ses

convictions personnelles impose justement en cas de conflit de quitter le service de l'Etat pour rester cohérent avec ses opinions.

Concernant l'éducation à la défense et au renforcement de la citoyenneté, le rapport sur le service national universel déposé le 30 avril rejoint cette préoccupation de renforcer l'adhésion à la nation. Les éléments qui transparaissent dans les médias montrent que le Snu s'adresserait aux jeunes de 15 à 18 ans, dans l'année de Seconde, notamment en raison d'absence d'examen. Compte tenu de cette expérience au collège A. Malraux, cela semble la meilleure période.

Cependant, déléguer cette responsabilité au ministère de l'Education nationale qui serait prôné au lieu du ministère des armées me paraît un mauvais choix malgré la charge que cela représenterait. Faisant suite encore à cette expérience au collège Malraux, doit-on laisser la possibilité à des enseignants, finalement peu au courant de ces questions, de s'opposer à l'enseignement des questions de défense et de sécurité ou d'empêcher un contact direct avec les armées ?

Je ne le crois pas. Il s'avère dans mes différents contacts avec la jeunesse que le fait d'être directement au contact déconstruit bien souvent les stéréotypes véhiculés sur le militaire. La comparaison s'avère souvent bien sévère et pas à son détriment. En relation étroite avec le ministère de l'Education nationale, le ministère des armées doit donc assurer le pilotage de cette sensibilisation à l'engagement et à la défense nationale.

Dès lors qu'elles disposent des compétences appropriées pour ce type d'échange, les associations dites « patriotiques » doivent aussi être associées à cette action de sensibilisation aux questions de défense et de sécurité en bénéficiant de leur expérience. La jeunesse dont on nous parle souvent en terme négatif se montre réceptive. Celle que j'ai rencontrée avec curiosité au départ, puis avec grand intérêt et affection au fur et à mesure de nos contacts est enthousiaste. Elle ne doit pas être déçue. Elle ne demande qu'à s'engager dès lors qu'elle a des témoignages devant elle. En outre, bénéficier d'une administration déterminée avec des enseignants motivés permet d'organiser efficacement ces échanges par une préparation bien sûr en amont.

Le rôle des armées et de la communauté de défense reste essentiel dans les établissements de l'éducation nationale pour expliquer cette notion vécue, non théorique, de la défense du pays et de sa population. En liaison avec le programme de l'Education Nationale, à un âge où les questionnements apparaissent, cette implication trouve sa place naturellement en amont de cette formation à la défense prônée par le président de la République avec par exemple le projet de SNU.